



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 12 mars 2021

Délibération n°10/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 12 mars à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 3 mars 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, François BONNEAU, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Jean-Hubert LELIEVRE, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Madame Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT et Gérard ROY, Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX et Fabienne GODICHAUD.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel BRAUD et Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne FRANGEUL et Cécile FRANCOIS.

Objet : Compte de gestion pour l'année 2020

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Compte de Gestion présenté par Monsieur le Payeur Départemental concernant l'exercice 2020.

Le Compte de Gestion qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'exercice est en accord avec les chiffres du Compte Administratif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (11 présents - 11 votants - 11 voix « Pour ») :

- Approuvent le Compte de Gestion 2020 de Monsieur le Payeur Départemental, et constatent la parfaite concordance entre ses chiffres et ceux du Compte Administratif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 23 mars 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 23 mars 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 23 mars 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU